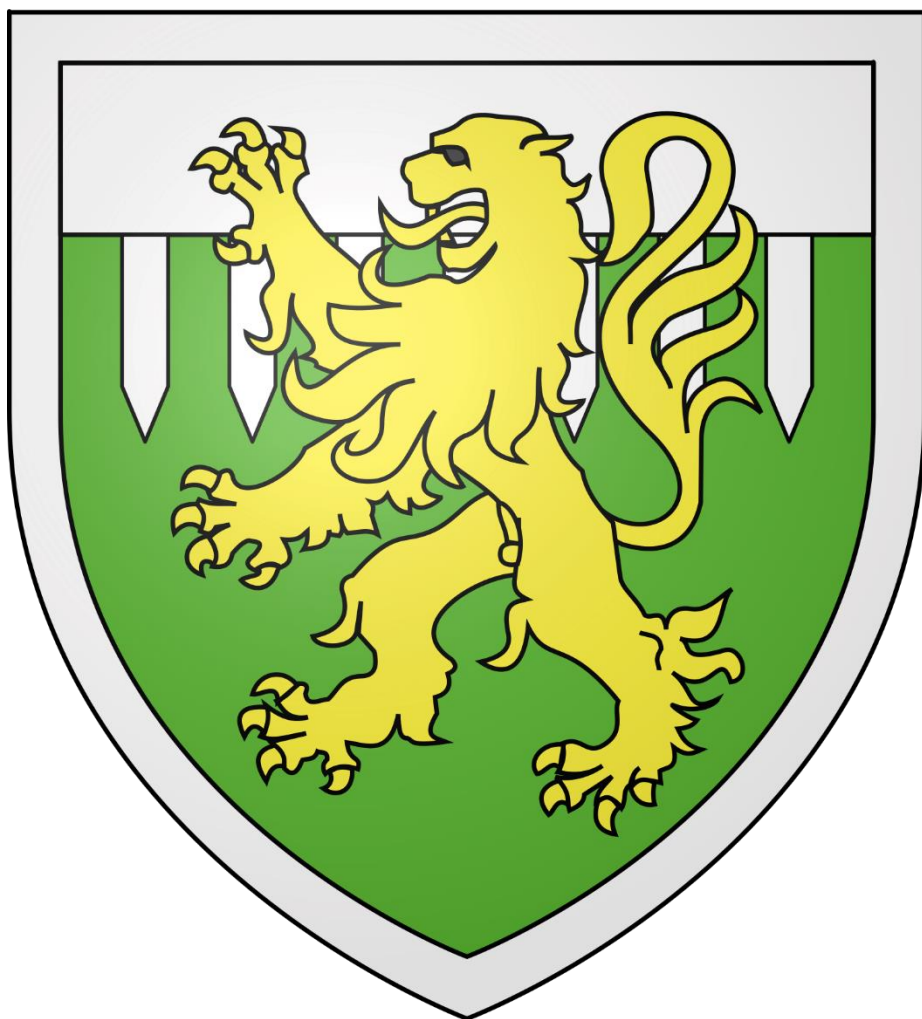


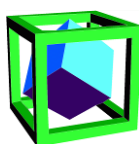


Hautot-sur-Mer

Annexes sanitaires

Document approuvé par le conseil municipal le 27 juin 2024

chargé
d'études



Perspectives

Gauvain ALEXANDRE Urbaniste
5, Impasse du Coquetier
76116 Martainville-Epreville

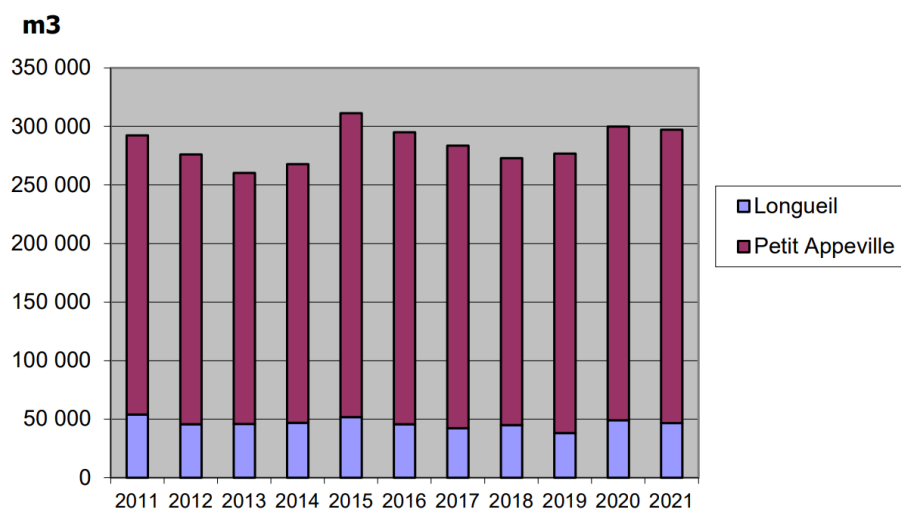
ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable est une compétence de l'agglomération Dieppe-Maritime, de même que l'assainissement des eaux usées. La gestion des équipements a été déléguée à VEOLIA Eau.

Les deux forages de Petit-Appeville alimentent **deux réservoirs situés à Bernouville**. Le réservoir sur tour (2x300 m³) et la surpression (4x40 m³/h) assurent la distribution vers les parties hautes d'Hautot-sur-Mer et de Varengeville-sur-Mer, tandis que le réservoir au sol (300 m³) permet d'alimenter les parties d'Hautot-sur-Mer situées dans la vallée.

L'eau est de **très bonne qualité bactériologique et de très bonne qualité chimique** d'après le rapport de 2021.

Le taux de nitrates se situe à 25 mg/L en moyenne pour les captages de Petit-Appeville. Il reste également stable dans le temps, mais il s'agit d'une des plus fortes valeurs des ressources de Dieppe-Maritime. Son évolution doit être surveillée.

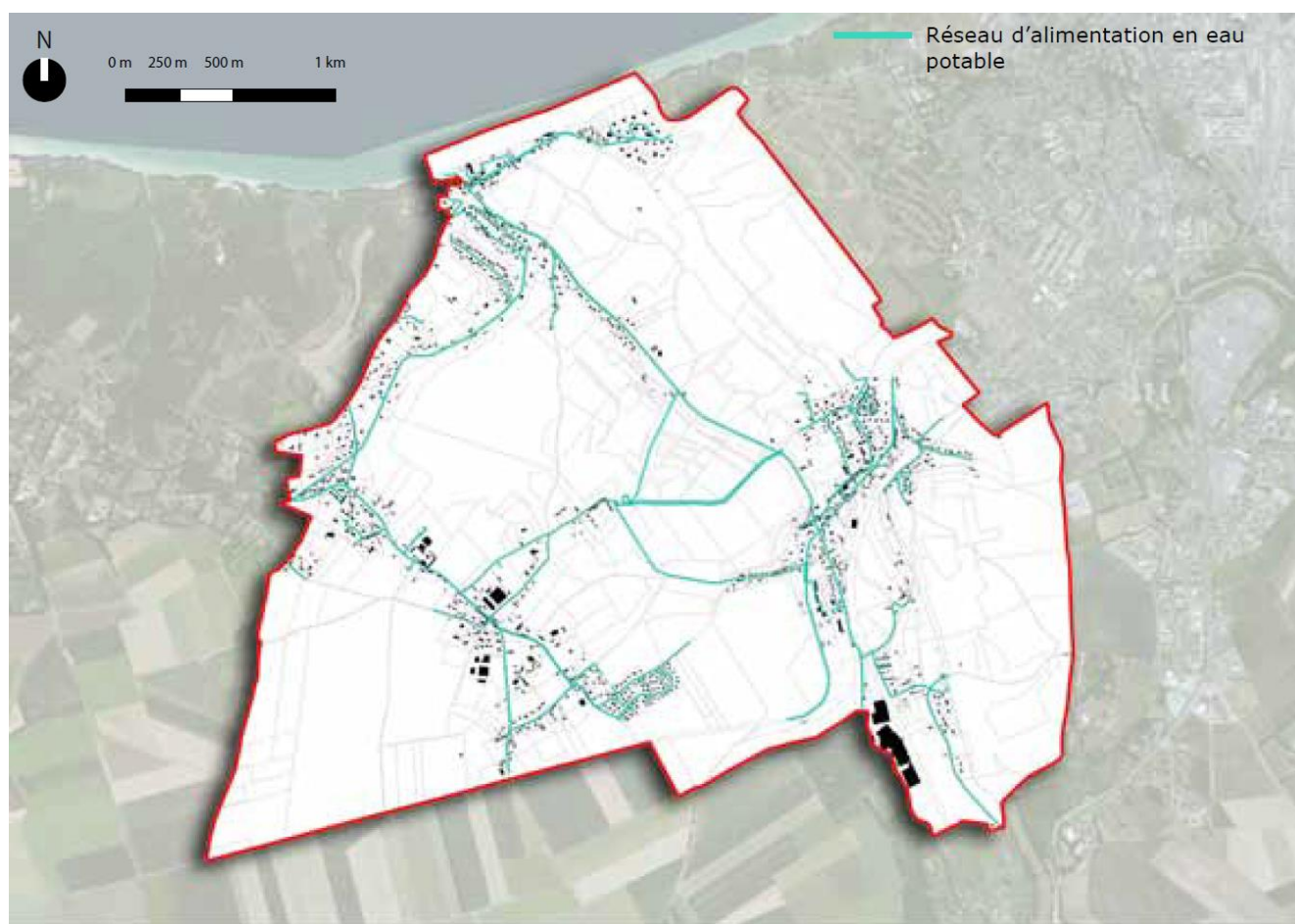


Prélèvements en eau sur les captages de Petit-Appeville et de Longueil (source Dieppe-Maritime)

Les prélèvements annuels sont relativement stables, autour de 250 000 m³ / an, soit un prélèvement moyen de l'ordre de 687 m³/jour (inférieur au prélèvement autorisé de 1 000 m³/j).

Pour l'année 2021, le volume total des prélèvements effectués sur les captages de Petit-Appeville s'élève à 250 650 m³.

ASSAINISSEMENT



Réseau d'alimentation en eau potable (source : CA Dieppe-Maritime)

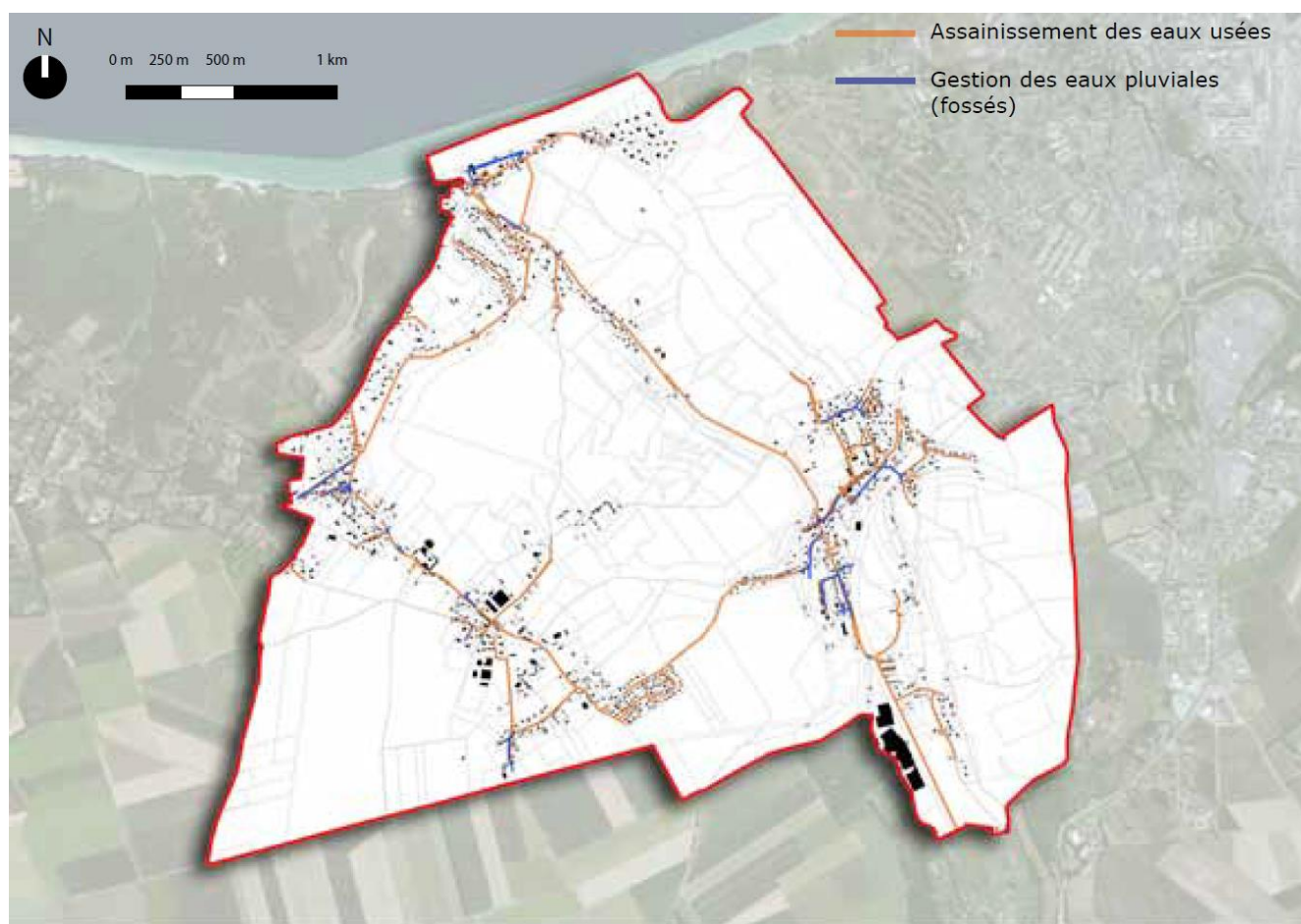
ASSAINISSEMENT

Le système d'assainissement d'Offranville (ex-Saint-Aubin-sur-Scie) permet de collecter les eaux usées des communes d'Offranville, Saint-Aubin-sur-Scie, Hautot-sur-Mer et depuis 2017, suite à la suppression de la station de Tourville-sur-Arques, les communes de Sauqueville et Tourville-sur-Arques.

Ce dispositif comprend la **station d'épuration de Saint-Aubin-sur-Scie d'une capacité de 15 000 EH**.

Construite en 1995, elle a une capacité de 15 000 EH et son rejet se fait dans la Scie. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

- Prétraitement : dégrilleur, dessableur-dégraisseur ;
- 1 bassin d'orage d'une capacité de 400 m³ ;
- Traitement biologique : boues activées en aération prolongée ;
- Traitement de l'azote : nitrification – dénitrification ;
- Traitement du phosphore : traitement physico-chimique ;
- Traitement des boues : centrifugation et chaulage ;
- Désinfection avant rejet en été : chloration – déchloration au bisulfite ;
- Stockage des boues : aire d'Hautot-sur-Mer avant valorisation en épandage agricole.



Assainissement des eaux usées et réseau d'eaux pluviales (source : CA Dieppe-Maritime)

Les flux journaliers moyens sur l'année arrivant sur le système de traitement sont :

OFFRANVILLE	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volume arrivant (m ³ /j)	959	1 085	1 170	1 147	1 233	1 211
Evolution n/n-1	13%	13%	8%	-2%	7%	-2%
Capacité hydraulique (m ³ /j)	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400
Charge DB05 arrivant (kg/j)	193	261	214	232	236	209
Evolution n/n-1	27%	35%	-18%	8 %	2 %	-11%
Capacité épuratoire en DB05 (kg/j)	900	900	900	900	900	900

Composition de l'effluent entrant :

		Capacité épuratoire	Moyenne annuelle entrante
Volume	m ³ /j	2 400	1 262
Charge en DCO	kg/j	1 800	660
Charge en DB05	kg/j	900	209
Charge en MES	kg/j	900	321
Charge en N-NK	kg/j	225	85
Charge en Pt	kg/j	37	9
Charge en Equivalent hab.	EH	15 000	3 483

GESTION DES DECHETS A HAUTOT-SUR-MER

Le volume d'eau traitée en 2021 s'élève à 460 746 m³. La charge hydraulique moyenne représente 50,4% de sa capacité nominale et est en légère baisse (-2 %) par rapport à 2020.

Par ailleurs, le bassin d'orage a enregistré des surverses importantes au cours de l'année 2021 représentant un volume total de 1 404 m³. Ces surverses sont liées à des épisodes pluvieux et sont en baisse par rapport à 2020 (5 030 m³).

La charge organique reçue est également en baisse (-11%) par rapport à 2020 et ne représente que 23 % de la capacité nominale de la station. Les caractéristiques de l'effluent restent ceux d'un effluent domestique. La présence d'abonnés industriels ne modifie pas sa composition.

En moyenne sur l'année, le système de traitement a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante (kg/j)	Charge sortante (kg/j)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rappel du niveau de rejet
DCO	24	660	15,5	97,7	13,0	90 mg/L
DBO5	12	200	3,5	98,2	3,0	25 mg/L
MES	24	321	7,5	99,0	2,8	30 mg/L
NTK	12	85	1,5	98,3	1,3	10 mg/L
NGL	12	86	5,4	93,6	4,6	15 mg/L
Pt	12	9	0,3	97,1	0,2	2 mg/L

GESTION DES DECHETS A HAUTOT-SUR-MER

La collecte des déchets ménagers et assimilés sur Hautot-sur-Mer est gérée par la Communauté d'agglomération de Dieppe-Maritime, par la passation de marchés publics pour l'ensemble des communes membres de l'agglomération « hors Dieppe ».

L'organisation de la collecte des déchets sur la commune d'Hautot-sur-Mer est organisée en marchés publics comme suit :

■ Pré-collecte :

Mise à disposition de conteneurs individuels pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et pour les Déchets Ménagers Recyclables (DMR) ;

■ Collecte en porte-à-porte :

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : une fois par semaine, le lundi ;

Déchets Ménagers Résiduels (DMR) : une semaine sur deux, le lundi ;

Déchets verts : une fois par semaine, le mercredi, du 1er avril au 31 octobre ;

■ Collecte en apport volontaire :

Verre ;

Textile Linge Chaussures (TLC) ;

■ Apports en déchèterie :

Les habitants de la Commune d'Hautot-sur-Mer ont accès sur présentation d'un badge à la déchèterie communautaire située sur la commune de Rouxmesnil-Bouteilles.